

Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Adaptée

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'Aubervilliers

Correspondant : M. Eric DALED, Directeur des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

Objet du marché : Mission de programmation pour la réalisation d'une « Usine à Espoirs », lieu d'accueil et d'activités culturelles et associatives

Lieu d'exécution et de livraison : Ville d'Aubervilliers, 93300 Aubervilliers.

Caractéristiques principales :

Le présent marché a pour objet une mission de programmation pour la réalisation d'une usine à espoirs sur le quartier Quatre-chemins.

La mission comporte :

- **Une première phase** consistant en la définition des besoins, la réalisation des études de faisabilité, l'élaboration du pré-programme, l'aide à la décision d'un scénario de faisabilité, jusqu'à la validation de l'étude de faisabilité.
- **Une deuxième phase** consistant en l'élaboration du programme, l'assistance lors de la sélection du maître d'œuvre.
- **Une troisième phase** consistant à l'accompagnement des études de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'approbation de l'APD.

Le détail des attentes du pouvoir adjudicateur sur le plan architectural, urbanistique, technique, montage juridique, ainsi que le détail des missions qui seront confiées au programmiste figurent au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P).

Il s'agit d'un marché global, il ne comporte ni lot, ni tranche.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché est passé à prix global et forfaitaire sur la base du montant indiqué à l'acte d'engagement et résultant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

Le marché est conclu pour une période allant de sa notification jusqu'à l'achèvement de la mission selon le calendrier prévisionnel défini à l'article I D) du CCTP qui deviendra contractuel à la notification du marché.

En cas de proposition inférieure, présentée par le titulaire dans son planning détaillant les éléments de mission et motivé dans sa note de méthode et de moyens, ce dernier deviendra contractuel à la notification du marché.

Prestations divisées en lots : non

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

L'opération sera financée par :

- des fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources budgétaires propres) ;
- des subventions

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique. Les délais de paiement sont ceux fixés par le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement d'opérateurs économiques. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. En application de l'article 45-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

L'équipe devra comporter des compétences en programmation, en technique du bâtiment, dont sécurité des biens et des personnes, et en économie de la construction clairement identifiées pour chaque compétence. En cas de groupement, il est souhaité que le programmiste soit le mandataire.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Les candidats devront remettre les documents suivants :

- **Le formulaire DC1** « Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants » dûment complété, daté et signé en original ;

- **Le formulaire DC2** « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » dûment complété :

Ou

- Le formulaire **DUME**

- Le cas échéant, une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire, l'autorisant à poursuivre son activité dans la période d'exécution du marché.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public:

En application de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale). Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus.

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5-2° du code du travail) :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Ces documents devront être fournis par le candidat, dans un délai de sept (7) jours, à compter de sa réception de la demande par la ville d'Aubervilliers

Les candidats devront également fournir :

- Les références en rapport avec le projet, notamment en équipement de proximité, en précisant le type de mission réalisée, mission de programmation pour la réalisation d'un équipement publique associatif, éducatif et culturel, le montant, la technicité. Les références proposées seront au minimum de 3 pour le mandataire et le BET technique réalisées dans les 5 dernières années ;
- La composition détaillée de l'équipe dédiée à la mission en précisant pour chaque intervenant sa formation, son expérience, ses références en programmation similaire, et son rôle dans l'étude à mener ;
- Le groupement justifiera a minima des moyens humains et techniques suivants :
 - Programmiste ;
 - Economiste de la construction ;
 - BET Technique, clairement identifié.
- Pour le programmiste et/ou l'économiste, une compétence avérée des procédures loi MOP doit être présentée dans le cadre de la candidature.

S'ils s'appuient, pour présenter leur candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui leur sont exigés par l'acheteur public leur sont demandé. Les candidats doivent également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à leur disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché.

Critères d'attribution : L'analyse des offres sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 62-II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, en fonction des critères ci-dessous pondérés de la façon suivante :

1. Le prix (55 points), au du montant indiqué à la D.P.G.F ;

2. La valeur technique de l'offre (45 points), au vu de la note d'intention et de motivation ainsi que la note de méthode et de moyens définies à l'article 4.2 du présent document selon les sous-critères suivants :

- Note d'intention et de motivation **(15 points)** ;
- Note de méthode et de moyens **(15 points)** ;
- Planning détaillant les éléments de mission par phase (cohérence de la répartition par intervenant et par phase et éventuellement réduction des délais justifiée) **(15 points)**.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie par le Pouvoir Adjudicateur à l'issue de l'analyse des offres des candidats.

En cas d'incompatibilité entre l'offre jugée économiquement la plus avantageuse et le budget de la Collectivité, celle-ci se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'ensemble de la consultation.

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 8.3 du règlement de consultation (R.C.), une négociation pourra être engagée avec les candidats.

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

La négociation se présentera, le cas échéant, sous une des formes suivantes :

- **Un courrier ou courriel** adressé aux candidats les mieux classés, dans lequel il leur sera demandé de faire parvenir au pouvoir adjudicateur leur dernière et meilleure offre financière et/ou technique. Les modalités de remise des nouvelles offres seront précisées dans le dit courrier
- **Une audition** programmée avec les candidats les mieux classés. Ils pourront y développer ou préciser le contenu de leur note méthodologique / de leur prix ou de tout autre élément qui leur semblerait utile.

Les modalités de mise en œuvre de cette audition seront précisées aux candidats sélectionnés à travers un courriel qui leur sera adressé dans un délai franc de 5 jours avant le déroulement de celle-ci. A la suite de l'audition, une nouvelle offre technique et/ou financière pourra être proposée.

Le délai de validité des offres finales court à compter de la date de leur dépôt. Il est le même que celui de l'offre initiale à savoir 90 jours.

Les offres définitives seront analysées selon les critères définis à l'article 8.3 du R.C et sont susceptibles de modifier le classement initial. A l'issue de cette analyse définitive, le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 21 septembre 2018 à 16h00

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : DBMT 14-18

Renseignements complémentaires :

Les candidatures seront appréciées selon les modalités définies aux articles 4.1 du R.C.

L'offre devra obligatoirement comporter les documents suivants :

L'Acte d'Engagement (A.E.), dûment complété, daté et signé, sans aucune modification ni réserve ;

La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F), dûment complétée, datée, sans aucune modification ni réserve (annexe à l'A.E) sous format A3 excel ;

Une note d'intention et de motivation pour la mission en présentant notamment la composition de l'équipe et sa pertinence par rapport à l'opération. Une feuille A4 recto verso maximum (taille de police 12, format portrait) ;

Une note de méthode et de moyens mis en œuvre pour accomplir la mission : Démarche, détail des phases, travail avec le comité technique et le comité de pilotage, les livrables, présentation du fonctionnement de l'équipe et la plus value de cette dernière et de sa méthode. 10 feuilles A4 recto verso maximum (taille de police 12, format portrait).

Un planning détaillant les éléments de mission par phase (cf. CCTP), étant entendu que le candidat peut proposer des délais plus courts, raisonnables et cohérents qu'il devra justifier. Ce document présentera le nombre et l'objet de réunions par phase et par intervenant, sous forme de tableau. Tableau sous format A3 excel.

Un RIB.

L'absence et/ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus aurait pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article 59.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

*** Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Montreuil (France) - 7 rue Catherine Puig (au niveau du 206 rue de Paris) 93100 MONTREUIL, téléphone : 01-49-20-20-00, télécopieur : 01-49-20-20-98. courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

*** Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du marché seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent marché pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 août 2018

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :
Correspondant : Mme Virginie LAUZON, Direction des Bâtiments et des Moyens Techniques, 72 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 72, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :
Correspondant : Mme Maëva HAYET, Direction des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 53 74, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Correspondant : Mme la Maire, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 53 74, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <https://www.maximilien.fr>

Conditions de remise des offres : Les réponses seront déposées DE PREFERENCE par voie dématérialisée sur la plateforme <https://www.maximilien.fr>.

Cependant les entreprises peuvent déposer une offre sous format papier dans les conditions définies à l'article 5.3 du RC.

L'enveloppe extérieure portera obligatoirement les mentions suivantes :

« PROCEDURE ADAPTEE – MISSION DE PROGRAMMATION POUR LA REALISATION D'UNE « USINE A ESPOIRS », LIEU D'ACCUEIL ET D'ACTIVITES CULTURELLES ET ASSOCIATIVES - NE PAS OUVRIR »

Les plis seront envoyés par recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Madame la Maire d'Aubervilliers
DACP
72 rue Henri Barbusse
93308 AUBERVILLIERS cedex

ou déposés contre récépissé, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 (16h00 le dernier jour de la remise des offres) à la même adresse.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Le Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.), peut être obtenu, gratuitement, au choix des candidats, selon les modalités suivantes :

- Les entreprises peuvent, de préférence et gratuitement, télécharger directement et complètement le dossier de consultation des entreprises sur le site : <https://www.maximilien.fr>
- Autres modalités de demande du DCE au format papier :
- Par mail : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr
- Par voie postale : Madame la Maire d'Aubervilliers - Direction des Achats et de la Commande Publique - 72 rue Henri Barbusse - 93308 AUBERVILLIERS cedex;
- Sur place à la même adresse du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 ;
- Par télécopie au 01 48 39 51 85.